

Numéro dans le SI local :	PR0313
Référence GESUP :	0313
Corps :	Professeur des universités
Article :	51
Chaire :	Non
Section 1 :	03-Histoire du droit et des institutions
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Le profil recherché enseignera l'Histoire des institutions, l'Histoire du droit international privé et les Fondements romains des droits européens.
Job profile :	The profile sought will teach Institutional History, History of Private International Law and Roman Foundations of European Law.
Research fields EURAXESS :	Juridical sciences Roman law Juridical sciences International law Juridical sciences Criminal law History History of law
Implantation du poste :	0632035V - UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Localisation :	Clermont-Ferrand
Code postal de la localisation :	63000
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Envoi en version numer Aucun dossier papier 63001 - CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Contact administratif :	CAROLE LECAMUS
N° de téléphone :	CHEFFE BUREAU RECRUTEMENT
N° de Fax :	04.73.40.63.28 04.73.17.73.91
Email :	04.73.17.72.01 recrutement-enseignant.drh@uca.fr
Date d'ouverture des candidatures :	27/09/2021
Date de fermeture des candidatures :	27/10/2021, 16 heures 00, heure de Paris
Date de prise de fonction :	01/01/2022
Mots-clés :	histoire des institutions ; droit romain ; histoire de la pensée juridique ; histoire du droit ; droits savants ;
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	Ecole de Droit
Référence UFR :	Ecole de Droit
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	EA4232 (200815469J) - CENTRE MICHEL DE L'HOSPITAL
Application Galaxie	OUI

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une "zone à régime restrictif" au sens de l'article R.413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret n°84-431 du 6 juin 1984.

Le profil détaillé se trouve en pages suivantes

CONSIGNES CONCERNANT LES MODALITÉS DE CANDIDATURE

Attention, les candidat(e)s doivent impérativement saisir leur déclaration de candidature et déposer les différentes pièces constitutives du dossier sur l'application GALAXIE/FIDIS :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

Ouverture des enregistrements sur GALAXIE, le lundi 27 septembre 2021, 10 heures, heure de Paris

Date limite de dépôt du dossier sur GALAXIE/FIDIS,
au plus tard le mercredi 27 octobre 2021, 16 heures, heure de Paris

Tout dossier encore incomplet à la date et à l'heure limite de saisie sera déclaré irrecevable.

Les articles mentionnés dans les fiches de postes publiés dans GALAXIE font référence au [décret n°84-431 du 6 juin 1984 – version consolidée du 5 septembre 2014](#) dans lequel sont indiquées les conditions pour postuler.

VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidat(e)s établissent un dossier en version numérique, destiné à Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne et accessible aux membres du comité de sélection.

Conformément à [l'arrêté du 23 juillet 2019 modifiant les arrêtés du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des MCF et PU](#), **le dossier de candidature comporte une version numérique des documents suivants :**

- 1 Le formulaire de candidature saisi en ligne (sous Galaxie/Fidis) ;
- 2 Une pièce d'identité avec photographie (Recto/Verso) ;
- 3 *Curriculum vitae* donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages articles, réalisations et activités en mentionnant ceux que vous avez l'intention de présenter à l'audition ;
- 4 Un exemplaire de chacun des travaux, ouvrages articles, réalisations mentionnés dans la présentation analytique et que vous avez l'intention de présenter lors de l'audition ;
- 5 Une pièce attestant de la possession de l'un des titres mentionnés :
 - Au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 pour les candidat(e)s au concours de MCF ;
 - Au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 pour les candidat(e)s au concours de PU ;
- 6 Le rapport de soutenance du diplôme produit (Rapport de soutenance de la thèse), le cas échéant;
Le document devra être sur papier à entête de l'université et les noms des rapporteurs doivent être identifiables.

Chaque dossier de candidature sera accessible par le comité de sélection du concours tel que transmis par le(la) candidat(e). En conséquence, votre attention est appelée sur le soin à porter à la présentation des pièces demandées transmises.

Selon type de candidature, des pièces spécifiques complémentaires doivent être jointes au dossier :

En complément des pièces précédentes, **des pièces spécifiques doivent être jointes au dossier** dans les cas où il s'agit d'une candidature au titre de la mutation ou du détachement, ou lorsque le poste est publié au titre d'un autre article que l'art. 26 I 1° ou l'art. 46 1°.

Le(la) candidat(e) est invité(e) à prendre connaissance des dispositions particulières de [l'arrêté du 23 juillet 2019 modifiant les arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours](#), respectivement pour les MCF et les PU.

Traduction en langue française de certains documents :

Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance **rédigés en langue étrangère** doivent être accompagnés **d'une traduction en langue française** dont le(la) candidat(e), **atteste la conformité sur l'honneur. A défaut, le dossier est déclaré irrecevable.**

La traduction de la présentation analytique ainsi que les travaux, ouvrages, articles et réalisations est facultative.

Dans le cadre d'une demande de mutation ou de détachement au titre du rapprochement de conjoint : Les candidat(e)s pacsé(e)s doivent également établir la preuve qu'ils(elles) se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts (version consolidée au 1^{er} janvier 2020).

Lien relatif à cet article : [Art. 60 Loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 - art.25 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état](#)

- Pour les pacs établis avant le 1er janvier de l'année civile en cours : Avis d'imposition de l'année N-1 ;
- Pour les pacs établis entre le 1er janvier et le 1er septembre de l'année civile en cours : Déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune, signée par les deux partenaires.
- À défaut, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse pourra être produit.

Attention : Galaxie/ Fidis n'est pas compatible avec l'usage d'une tablette ou d'un Smartphone, veuillez utiliser exclusivement un ordinateur.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des informations complémentaires sur le recrutement (ex : condition d'audition par visioconférence...) **sont disponibles** sur le site web de l'Université Clermont Auvergne : www.uca.fr, onglet « Université » puis rubriques « Travailler à l'UCA » et « Recrutement des personnels enseignants »

VOTRE SUIVI DE CANDIDATURE ET VŒUX D'AFFECTATION

Suivi de candidature dématérialisé :

Vous ne recevrez aucun document sous format papier de la D.R.H. de l'Université.

Le module GALAXIE/FIDIS vous permettra notamment :

- de suivre votre (vos) candidature(s) et l'état de traitement de votre dossier,

Vœux d'affectation :

Le(la) candidat(e) classé(e) reçoit par ordre de classement, un courriel automatique de Galaxie en lui précisant d'exprimer ses vœux (acceptation ou refus de poste), **à compter du 15 décembre 2021, sous huitaine** dans Galaxie/Fidis.

Date d'affectation et de prise des fonctions : le 1^{er} janvier 2022